

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Heating Pipe	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01B46-140339/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 01B46-14-0339	Date 2013-12-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-508-6246	
File No. - N° de dossier KIN-3-40161 (508)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-23	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Weaver, Tammy	Buyer Id - Id de l'acheteur kin508
Telephone No. - N° de téléphone (613) 545-8059 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01B46-14-0339

File No. - N° du dossier

KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Solicitation No. - N° de l'invitation
01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client
01B46-14-0339

File No. - N° du dossier
KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Pour la fourniture de conduits de chauffage, comme il est prévu à l'annexe « A ».

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)(<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client
01B46-14-0339

File No. - N° du dossier
KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

Solicitation No. - N° de l'invitation
01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client
01B46-14-0339

File No. - N° du dossier
KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

1. Chaque soumission doit respecter les exigences techniques obligatoires, comme il est prévu à l'annexe A, Besoin.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement de quelle façon les biens proposés respectent les exigences techniques obligatoires.

1.2 Évaluation financière

1. Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix conformément à l'annexe B, Base de paiement, avec leur soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner.
2. Le prix utilisé dans l'évaluation sera fondé sur les prix unitaires globaux les plus bas multipliés par l'utilisation.
3. Clause du *Guide des CCUA* A0222T (2013-04-25) Évaluation du prix.

2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Solicitation No. - N° de l'invitation
01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client
01B46-14-0339

File No. - N° du dossier
KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 2.1** Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada \(RHDC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client
01B46-14-0339

File No. - N° du dossier
KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Besoin

Pour la fourniture de conduits de chauffage, comme il est prévu à l'annexe « A ».

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)(<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 14 mars 2014, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____ .

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Tammy Weaver
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
86 rue Clarence, 2ème Étage
Kingsto, Ontario
K7L 1X3
Téléphone : 613-545-8059
Télécopieur : 613-545-8067
Courriel : tammy.weaver@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet (à fournir à l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client
01B46-14-0339

File No. - N° du dossier
KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-16), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

Solicitation No. - N° de l'invitation
01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client
01B46-14-0339

File No. - N° du dossier
KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Centre de recherches sur les cultures abritées et industrielles
2585 County Road 20
Harrow (Ontario) N0R 1G0

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Basis of Payment;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

11. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Agriculture and Agri-Food Canada, Greenhouse and Processing Crops Research Centre, 2585 County Road 20, Harrow, Ontario, N0R 1G0 selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client
01B46-14-0339

File No. - N° du dossier
KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Conduits de chauffage – Agriculture et Agroalimentaire Canada

Pour la fourniture de conduits de chauffage au Centre de recherches sur les cultures abritées et industrielles d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Harrow, en Ontario.

Qté : Diverses

Date de livraison : Le 14 mars 2014

Annexe A

Caloducs de type tube à ailettes pour serres (fourniture seulement)

pour

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
Centre de recherches sur les cultures abritées et industrielles
2585, chemin de comté 20
Harrow (Ontario) N0R 1G0

Solicitation No. - N° de l'invitation
01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client
01B46-14-0339

File No. - N° du dossier
KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

25 octobre 2013

1.0 Exigences générales

Acheter un (1) lot de caloducs qui satisfait ou dépasse les exigences techniques.

1.1 Le déchargement sera effectué par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à l'aide d'un chariot-élevateur sur place.

Les exigences techniques suivantes sont considérées la norme dans l'industrie pour les installations de chauffage par caloduc et sont obligatoires.

2.0 Exigences techniques – Tubes de cuivre avec ailettes en aluminium

2.1 L'installation de tubes de cuivre avec ailettes en aluminium par AAC se fera dans toutes les serres dans une configuration à trois (3) rangs.

2.2 Tous les éléments de chauffage en cuivre et en aluminium doivent être faits de tube de cuivre sans joint de 1 po de diamètre mécaniquement évasés dans le diamètre des trous d'ailettes en aluminium de 4 x 4 po équidistantes disposées à raison de 48 ailettes par pied; les éléments doivent être emboutis à une extrémité.

2.3 Chaque élément doit offrir une puissance minimale de 2900 BTU/h/pi à une température moyenne de l'eau de 180 degrés Fahrenheit et à une température d'air à l'entrée de 65 degrés Fahrenheit lorsqu'il est disposé en trois étages espacés de 6 po entre axes. Le fabricant doit être enregistré auprès de l'I=B=R (Institute of Boiler and Radiator Manufacturers).

3.0 Exigences techniques – Tubes d'acier avec ailettes en acier

Solicitation No. - N° de l'invitation
01B46-140339/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin508

Client Ref. No. - N° de réf. du client
01B46-14-0339

File No. - N° du dossier
KIN-3-40161

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3.1 Tubes d'acier avec ailettes en acier dans tous les corridors des serres, 2 rangs espacés de 6 po.
- 3.2 Tous les éléments de chauffage en acier doivent être faits de tubes d'acier sous pression évasés dans le diamètre des trous d'ailettes en acier équidistantes; les extrémités des tubes d'acier doivent être filetées pour recevoir tous les raccords à taraudage NPT (National Pipe Thread) domestiques.
- 3.3 Tous les éléments en acier doivent être revêtus de peinture noire.
- 3.4 Chaque élément doit offrir une puissance minimale de 1500 BTU/h/pi à une température moyenne de l'eau de 180 degrés Fahrenheit et à une température d'air à l'entrée de 65 degrés Fahrenheit lorsque la vitesse de l'eau est de 1,25 pied à la seconde et lorsqu'il est disposé en deux étages espacés de 6 po entre axes. Le fabricant doit être enregistré auprès de l'I=B=R (Institute of Boiler and Radiator Manufacturers).

Annexe B
Base de paiement

1.	Tubes de cuivre avec ailettes en aluminium comme indiqué à l'annexe A au paragraphe 2.0	Quantité	Prix unitaire DDP	Prix calculé DDP
1.a	Éléments de 8 pi de longueur	112		
1.b	Éléments de 6 pi de longueur	83		
1c	Éléments de 5 pi de longueur	21		
1d	Éléments de 4 pi de longueur	21		
1e	Éléments de 3 pi de longueur	6		
2.	Tubes d'acier avec ailettes en acier			
2a	Éléments de 8 pi de longueur	110		